

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19h30 à la salle Viateur-Routhier dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Martine Poulin ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le secrétaire-trésorier adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Nicole Champagne et du conseiller Pierre Quirion.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue à la trentaine de personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

18-10-330

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

4. Procès-verbaux : adoption des textes du mois de septembre 2018;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2018;
6. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2018;
7. Constatation et acceptation d'une démission;
8. Direction générale : nomination d'un directeur général par intérim et autorisation de signature du document modifiant ses conditions de travail;
9. Embauche de personnels : lancement du processus et autorisation de dépense;
10. Finances municipales et aide à la préparation du budget : embauche temporaire d'un consultant;
11. Adoption du règlement numéro 236-18 concernant le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;
12. Adoption du règlement numéro 238-18 amendant le règlement numéro 141-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Adstock;
13. Règlement numéro 237-18 abrogeant le règlement numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants : dépôt du certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
14. Vente des lots 5 134 773 et 5 474 775 appartenant à la Ville de Thetford Mines : intérêt de la Municipalité d'Adstock;
15. Financement par crédit-bail pour l'achat de deux camions : octroi du contrat et autorisation de signature;
16. Déclaration citoyenne pour l'éducation : appui de la municipalité;
17. Demande de commandite pour Opération Nez Rouge : autorisation de dépense;

Aménagement, urbanisme et environnement

18. Étude et décision concernant une demande de dérogation mineure présentée pour le 64, chemin des Cerfs;

19. Étude et décision concernant une demande de dérogation mineure présentée pour le 223, rue des Alouettes;
20. Étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 33, route du mont Adstock;
21. Mandat à la MRC des Appalaches pour la tenue de la consultation publique relativement à un projet de construction de deux élevages porcins;
22. Sécurité dans la rue du Parc aux abords de l'École aux 4 Vents : interdiction de stationnement;

#### Développement socio-économique

23. Travaux de dynamitage : appel d'offres sur invitation, autorisation de dépenses et attribution d'un mandat;
24. Travaux liés à la consolidation du parc industriel : autorisation de dépenses et attribution d'un mandat pour des travaux d'excavation et de remplissage;
25. Travaux liés à la consolidation du parc industriel : adoption d'une directive de changement;

#### Travaux publics et voirie

26. Achat de ponceaux : autorisation pour réserver auprès du fournisseur travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : adoption de la directive de changement AM-13;
27. Déneigement : autorisation de location de tracteur;
28. Projet de soutirage et de disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode : autorisation d'appel d'offres sur invitation;
29. Scellement de fissure pour réparer certains chemins municipaux : autorisation de dépense;

#### Sécurité publique

30. Entente intermunicipale relative à l'achat d'équipements en matière de protection et de lutte à l'incendie et le partage des revenus et de dépenses face à leur utilisation : dépôt de l'entente et autorisation de signature;
31. Utilisation du camion-citerne sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce : imposition d'une tarification;
32. Camion-pompe eau et mousse : autorisation du dépôt d'une soumission auprès du Centre de services partagés du Québec;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

33. Tenue du festival des campeurs en 2019 : autorisation et prolongation de la période d'émission de bruit prescrit en vertu de l'article 5 du règlement 2015-RM-SQ-5;

#### Affaires diverses

34. Projet Domaine Escapad : confirmation d'une ressource qualifiée pour l'opération de la future usine de traitement des eaux usées;
35. Autorisation d'une dépense pour compenser certains travaux causés par le parc à chevreuils lors du projet de consolidation du parc industriel;
36. Entente entre «Gestion ABC Inc.» et la Municipalité d'Adstock : acceptation et autorisation de signature;
37. Promotion : autorisation de dépense;
38. Société de développement socio-économique d'Adstock : engagement de la municipalité;
39. Comptes rendus des élus;
40. Période de questions;
41. Informations générales;
42. Levée de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-331

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

**PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de septembre 2018 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-332

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 568 482.92 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2018**

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose les états financiers au 30 septembre 2018 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Le secrétaire-trésorier adjoint invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent le contacter pour obtenir les explications.

18-10-333

**CONSTATATION ET ACCEPTATION D'UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que madame Renée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, a remis sa démission le 18 septembre 2018.

À ce sujet,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accepter, en date du 18 septembre 2018, la démission de madame Renée Vachon au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière et de remercier cette dernière pour les services rendus à la Municipalité d'Adstock et lui rappeler ces engagements en lien avec le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-334

**DIRECTION GÉNÉRALE : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU DOCUMENT MODIFIANT SES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**ATTENDU** la démission madame Renée Vachon à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**ATTENDU** que le conseil municipal enclenchera le processus d'embauche pour combler le poste à la direction générale durant cette période;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim durant cette période;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser conditionnellement la signature du document établissant les conditions de travail de l'employé nommé à titre de directeur général par intérim;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer monsieur Jérôme Grondin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau titulaire du poste;
- d'approuver les modifications apportées au document contenant les conditions de travail de monsieur Jérôme Grondin;
- d'autoriser monsieur le Maire Pascal Binet à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, un document modifiant les conditions salariales et de travail de monsieur Jérôme Grondin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-335

**EMBAUCHE DE PERSONNELS : LANCEMENT DU PROCESSUS ET AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la démission de la directrice générale;

**ATTENDU** le nombre de chantiers et de projets en cours pour la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** le manque de ressources humaines pour pallier au Service des travaux publics;

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de maintenir un développement coordonné de la Municipalité et dans le but de répondre adéquatement aux demandes des citoyens;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre en branle un processus d'embauche pour palier au surcroît de travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- de lancer le processus d'embauche pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;
- d'autoriser la firme Marc-André Paré consultant Inc. à réaliser le processus d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier;
- d'autoriser une dépense de 1 540 \$, taxes en sus, pour l'affichage du poste de directeur général;
- de lancer de processus d'embauche pour un poste de préposé aux services généraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-336

**FINANCES MUNICIPALES ET AIDE À LA PRÉPARATION DU BUDGET :  
EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN CONSULTANT**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite s'adjoindre d'une ressource spécialisée en finance municipale qui pourra également aider à la préparation du budget pour l'année 2019;

**ATTENDU** que l'ancien directeur général monsieur Jean-Rock Turgeon est disponible et disposé à accepter ce mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'embaucher temporairement monsieur Jean-Rock Turgeon à titre de consultant à la direction générale selon les dispositions convenues lors de sa fin d'emploi entre les deux parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-337

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 236-18 CONCERNANT LE CODE DE  
DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil municipal doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 13 de la susdite loi, après une élection générale, une municipalité doit adopter, avec ou sans changement, un code d'éthique et de déontologie qui remplace celui en vigueur;

**ATTENDU** que la municipalité s'est également conformée aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Nicole Champagne et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 août 2018;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée à la version antérieure;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie des textes du règlement, ceux-ci déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications rendues par Monsieur le Maire suivant la lecture du règlement numéro 236-18;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'adopter le règlement numéro 236-18 concernant le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18-10-338

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a adopté, le 5 novembre 2012, le règlement numéro 141-12 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que le projet de Loi 155 a modifié la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et qu'il y a lieu d'intégrer ces modifications au règlement de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Nicole Champagne et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 10 septembre 2018;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 238-18;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter le règlement numéro 238-18 amendant le règlement numéro 141-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18-10-339

**RÈGLEMENT NUMÉRO 237-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS: DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a adopté, le 10 septembre 2018, le règlement d'emprunt numéro 237-18 abrogeant le règlement numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants;

**ATTENDU** qu'un registre en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant ledit règlement a eu lieu le mercredi 26 septembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le secrétaire-trésorier adjoint dépose le certificat relatif aux résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 26 septembre 2018 concernant le règlement d'emprunt numéro 237-18 abrogeant le règlement numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants attestant :

- que le nombre de personnes habiles à voter est de 2 794;
- que le nombre de signatures apposées est zéro (0);
- que le règlement numéro 237-18 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est également résolu que le certificat soit consigné aux archives de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-340

**VENTE DES LOTS 5 134 773 ET 5 474 775 APPARTENANT À LA VILLE DE THETFORD MINES : INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

**ATTENDU** que la Ville de Thetford Mines souhaite se départir des lots 5 134 773 et 5 474 775 identifiés comme la presqu'île du lac à la Truite;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock manifeste de l'intérêt à acquérir lesdits lots;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de signifier l'intérêt de la Municipalité à la Ville de Thetford Mines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de signifier l'intérêt de la Municipalité d'Adstock, à la Ville de Thetford Mines, de se porter acquéreuse des lots 5 134 773 et 5 474 775.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-341**      **FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONS :  
OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Résolution non adoptée en vertu de la résolution portant le numéro 18-12-415, le tout conformément à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

**18-10-342**      **DÉCLARATION CITOYENNE POUR L'ÉDUCATION : APPUI DE LA  
MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** le Conseil central du Québec Chaudière-Appalaches a fait parvenir au conseil municipal une déclaration citoyenne pour l'éducation;

**ATTENDU** que la déclaration porte sur les objectifs suivants :

- accorder un financement adéquat en éducation qui sera garanti par des mesures fiscales plus égalitaires;
- redonner l'autonomie professionnelle et leur plein respect aux travailleuses et travailleurs en éducation;
- assurer à tous et chacun, quels que soient leurs besoins ou leurs parcours, une éducation de qualité, de la petite enfance à l'université;
- redonner l'accessibilité universelle à un système scolaire qui offre tous les services nécessaires à la réussite de tous les membres de notre communauté;
- développer une communauté fière de la culture, de l'engagement social, du sens critique, de la capacité d'innover de toutes leurs concitoyennes et tous leurs concitoyens.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock appuie la déclaration citoyenne pour l'éducation du Conseil central du Québec Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-343**      **DEMANDE DE COMMANDITE POUR OPÉRATION NEZ ROUGE :  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

L'organisme Opération Nez Rouge, via une communication écrite, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre des services offerts par cet organisme. L'organisme transporteur confirme que l'ensemble du territoire de la municipalité est desservi par le service de raccompagnement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,



Et résolu de verser, à l'organisme Opération Nez Rouge, une contribution financière au montant de 100 \$ afin que tous les citoyens puissent profiter des services offerts par l'organisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-344 *Aménagement, urbanisme et environnement*  
**ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR LE 64, CHEMIN DES CERFS**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 64, chemin des Cerfs visant à autoriser la fermeture des murs de l'abri d'auto situé à 1.83 mètre de la marge latérale droite.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 64, chemin des Cerfs (lot 5 448 076) aux conditions suivantes :

- un plan d'implantation produit par un arpenteur localisant l'agrandissement projeté devra être déposé au Service de l'urbanisme avant l'émission du permis;
- le projet d'agrandissement devra être réalisé tel que présenté;
- même si l'abri d'auto devient fermé, il ne devra pas être utilisé à des fins d'habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-345 **ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR LE 223, RUE DES ALOUETTES**

Le conseil étudie une nouvelle demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement du garage isolé situé au 223, rue des Alouettes visant à autoriser une superficie de 150 mètres carrés alors que la réglementation permet une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage isolé.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 223, rue des Alouettes (lot 5 134 706) aux conditions suivantes :

- les trois remises existantes devront être démolies;
- le garage ne pourra pas être utilisé à des fins d'habitations quel qu'il soit et que les propriétaires ne pourront y tenir feu et lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-346

**ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE 33, ROUTE DU MONT-ADSTOCK**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet consiste à des travaux de déboisement, de dessouchage et d'aménagement relatifs à l'implantation de l'installation septique et du puits;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet de déboisement privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

**ATTENDU** que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du 33, route du Mont-Adstock (lot 5 448 282), en vertu de la recommandation transmise par le CCU et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- aucun travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-347

**MANDAT À LA MRC DES APPALACHES POUR LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVEMENT À UN PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX ÉLEVAGES PORCINS**

**ATTENDU** le projet de construction de deux élevages porcins sur la propriété du 389, 14<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut demander à la MRC des Appalaches de tenir la consultation publique reliée au projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu que la Municipalité d'Adstock demande à la MRC des Appalaches de tenir une consultation publique relativement au projet de construction de deux élevages porcins sur la propriété du 389, 14<sup>e</sup> Rang à Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-348

**SÉCURITÉ DANS LA RUE DU PARC AUX ABORDS DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS : INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

**ATTENDU** le plan de déplacement réalisé en 2016 dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active;

**ATTENDU** les recommandations dudit plan;

**ATTENDU** l'emplacement du débarcadère d'autobus à l'école Aux Quatre-Vents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseil Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- d'interdire le stationnement dans la rue du Parc devant le 23, rue du Parc entre les mois de septembre d'une année donnée et le mois de juin de l'année subséquente. L'interdiction s'applique seulement du lundi et vendredi entre 7h15 et 7h45 et entre 14h15 et 14h45;
- d'autoriser la Commission scolaire des Appalaches à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

18-10-349

**TRAVAUX DE DYNAMITAGE : APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, AUTORISATION DE DÉPENSES ET ATTRIBUTION D'UN MANDAT**

**ATTENDU** que l'aménagement des terrains vacants du parc industriel nécessite des travaux de dynamitage;

**ATTENDU** que le montant estimé est inférieur à 100 000 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes de son choix compétentes en la matière en vue de procéder au dynamitage des terrains vacants du parc industriel dans la rue Fortin Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-350**      **TRAVAUX LIÉS À LA CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL:  
AUTORISATION DE DÉPENSES ET ATTRIBUTION D'UN MANDAT POUR DES  
TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLISSAGE**

**ATTENDU** que l'aménagement des terrains vacants du parc industriel doit être finalisé;

**ATTENDU** que des travaux d'excavation et de remplissage sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et d'octroyer un contrat à l'entrepreneur Excavation Rodrigue & Fils Inc. pour des travaux d'excavation et de remplissage pour un montant de 21 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-351**      **TRAVAUX LIÉS À LA CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL : ADOPTION  
D'UNE DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

Résolution non adoptée en vertu de la résolution portant le numéro 18-12-416, le tout conformément à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

*Travaux publics et voirie*

**18-10-352**      **ACHAT DE PONCEAUX : AUTORISATION POUR RÉSERVER AUPRÈS DU  
FOURNISSEUR**

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder aux changements de sept ponceaux sur le rang Turgeon en 2019;

**ATTENDU** la possibilité de réserver, pour le début de l'année 2019, sept ponceaux chez Fortier 2000 Ltée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser la réservation pour l'achat de sept ponceaux au montant de 13 664 \$ auprès du fournisseur Fortier 2000 Ltée Il est également résolu d'autoriser le technicien en génie civil à signifier la réservation audit fournisseur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-353**      **TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC  
JOLICOEUR : ADOPTION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT AM-13**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'adopter la directive de changement AM-13 dans le cadre des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur au montant de 25 436.05 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-354

**DÉNEIGEMENT : AUTORISATION DE LOCATION D'UN TRACTEUR**

**ATTENDU** que la Municipalité assure les opérations liées au déneigement sur son territoire;

**ATTENDU** que pour remplir ses obligations en la matière, étant donné l'étroitesse de certaines voies de circulation dans les secteurs de villégiature, la location d'un tracteur est nécessaire;

**ATTENDU** que la firme Bossé & Frère Inc. nous offre la location d'un tracteur pour la prochaine saison hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019) moyennant un coût de location 13 500 \$ pour 300 heures d'utilisation, toute heure additionnelle est facturable au taux de 45 \$ l'heure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser, pour les activités de déneigement de la prochaine période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019), la location d'un tracteur auprès de la firme Bossé et Frère Inc. et d'autoriser une dépense de 13 500 \$, taxes en sus, pour une utilisation de 300 heures;
- le cas échéant, d'autoriser également une dépense additionnelle de 45 \$ l'heure, taxes en sus, pour les heures supplémentaires utilisées;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-355

**PROJET DE SOUTIRAGE ET DE DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé, en 2014, un contrat pour le soutirage des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de répéter l'opération en 2018;

**ATTENDU** que l'estimation des coûts est inférieure à 100 000 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres auprès d'au moins deux (2) firmes de son choix compétentes en la matière en vue de procéder, par la technique « géotube », au soutirage et à la disposition des boues des étangs aérés du secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-356**      **SCELLEMENT DE FISSURE POUR RÉPARER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSE**

Résolution non adoptée en vertu de la résolution portant le numéro 18-12-417, le tout conformément à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

*Sécurité publique*

**18-10-357**      **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION ET DE LUTTE À L'INCENDIE ET LE PARTAGE DES REVENUS ET DES DÉPENSES FACE À LEUR UTILISATION : DÉPÔT DE L'ENTENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE;**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre les municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus concernant l'achat d'équipement en matière de protection et de lutte à l'incendie et le partage des revenus et des dépenses face à leur utilisation;

**ATTENDU** que l'entente prévoit de partager, entre les municipalités, leurs ressources dans l'intérêt de leur population respective;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer et d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité d'Adstock et les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus concernant l'achat d'équipement en matière de protection et de lutte à l'incendie et le partage des revenus et des dépenses face à leur utilisation;
- d'autoriser monsieur Pascal Binet, maire, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-10-358**      **UTILISATION DU CAMION-CITERNE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE : IMPOSITION D'UNE TARIFICATION**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre les municipalités d'Adstock, d'East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus concernant l'achat d'équipement en matière de protection et de lutte à l'incendie et le partage des revenus et des dépenses face à leur utilisation;

**ATTENDU** que les services de sécurité incendie desdites municipalités desservent le territoire de Sainte-Clotilde-de-Beauce;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir une tarification relative à l'utilisation du camion-citerne lorsque requis par la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock, conjointement avec les municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Marie, implante une tarification concernant l'utilisation du camion-citerne lorsque requis par la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce;
- la tarification est établie à 200 \$ de l'heure. Ce taux sera le même pour toutes les heures subséquentes à la première;
- les services de sécurité incendie d'East Broughton, de Sacré-Cœur-de-Jésus et d'Adstock respecteront les conditions de l'article 5 (mode de répartition des coûts) de l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie de la MRC des Appalaches concernant les salaires, le coût des biens périssables et le 25 % pour les frais d'administration et bénéfices marginaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-359

**CAMION-POMPE EAU ET MOUSSE : AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE SOUMISSION AUPRÈS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** la nécessité du Service de sécurité incendie de se procurer un camion-pompe eau et mousse;

**ATTENDU** l'appel d'offres lancé par le Centre de services partagés du Québec relativement à la disponibilité d'un tel véhicule;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déposer une soumission pour l'achat dudit véhicule;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de déposer une soumission au Centre de services partagés du Québec dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 18-0421 au montant de 30 250 \$ pour l'achat d'un camion-pompe et mousse. Les frais d'administration et les taxes ne sont pas inclus dans le montant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

18-10-360

**TENUE DU FESTIVAL DES CAMPEURS EN 2019 : AUTORISATION ET PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ÉMISSION DE BRUIT PRESCRIT EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-5**

Monsieur Pascal Roy s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'accord de la Municipalité en vue de prolonger la période d'émission de bruit dans le cadre de la tenue du Festival des campeurs sur la propriété du 19, rue de la Plage Est dans le secteur Saint-Daniel les 18, 19 et 20 mai 2019.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de surseoir à l'application de l'article 5 du règlement numéro 2015-RM-SQ-5 applicable par la Sûreté du Québec lors de l'événement sur la propriété du 19, rue de la Plage Est qui se tiendra 18, 19 et 20 mai 2019 dans le secteur Saint-Daniel;

- d'informer la Sûreté du Québec de l'activité et de prendre les mesures nécessaires pour la bonne marche de l'activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

18-10-361

**PROJET DOMAINE ESCAPAD : CONFIRMATION D'UNE RESSOURCE QUALIFIÉE POUR L'OPÉRATION DE LA FUTURE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU** que le projet Domaine Escapad nécessitera la construction d'un système de traitement des eaux usées;

**ATTENDU** que les infrastructures seront cédées à la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que le MDDELCC demande l'engagement à la Municipalité à ce qu'un opérateur qualifié soit présent quotidiennement pour s'assurer du bon fonctionnement du système;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock opère deux usines de traitement des eaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de confirmer au MDDELCC que la Municipalité possède deux ressources qualifiées en mesure d'assurer le bon fonctionnement du futur système de traitement des eaux usées du projet Domaine Escapad.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-362

**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR COMPENSER CERTAINS TRAVAUX CAUSÉS DANS LE PARC À CHEVREUILS LORS DU PROJET DE CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL**

**ATTENDU** que la Municipalité a dû opérer des travaux lors de la consolidation du parc industriel qui ont eu des conséquences sur la propriété du parc à chevreuils;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 8 000 \$ pour l'achat de matériel visant à remplacer la clôture du parc à chevreuil qui fut endommagé lors des travaux de consolidation du parc industriel et attribuer la dépense à ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.



18-10-363

**ENTENTE ENTRE GESTION ABC INC. ET LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK :  
ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre Gestion ABC Inc. et la Municipalité d'Adstock pour le transfert de propriété du lot 5 887 312;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter et d'entériner l'entente convenue entre la Municipalité d'Adstock et Gestion ABC Inc. pour le transfert de propriété du lot 5 887 312;
- d'autoriser le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-364

**PROMOTION : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité a octroyé un contrat forfaitaire de 3 000 \$ à l'agence Les Prétentieux en vertu de la résolution portant le numéro 18-02-59;

**ATTENDU** qu'en vertu des divers besoins en matière de communication, de graphisme, etc. de la Municipalité, il y a lieu de prolonger le mandat de la firme;

**ATTENDU** la proposition de la station de radio Plaisir 105.5 de devenir coanimateur d'un jour afin de faire rayonner la Municipalité et d'encourager la mission de Plein air Adstock;

**ATTENDU** que 12 % du forfait sera remis à l'organisme du choix de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu ce qui suit :

- de prolonger le mandat d'accompagnement forfaitaire de l'agence Les Prétentieux et d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 000 \$, taxes en sus;
- d'autoriser une dépense de 1 000 \$, taxes en sus, pour devenir coanimateur vedette d'un jour à la station radio Plaisir 105.5;
- d'autoriser le maire à représenter la Municipalité d'Adstock à titre de coanimateur d'un jour à la station radio Plaisir 105.5.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-10-365

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE D'ADSTOCK :  
ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la Société de développement socio-économique d'Adstock (SDSE) appuiera financièrement, à la hauteur de 30 000 \$ sur deux ans, le Comité agroalimentaire des Appalaches;

**ATTENDU** que cette somme permettra au Comité agroalimentaire de mettre en œuvre leurs projets;

**ATTENDU** que la Municipalité appuie l'implication des organismes pour le développement économique local;

**ATTENDU** que la Municipalité contribuera financièrement aux activités de la SDSE;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'appuyer et de contribuer financièrement aux activités de la Société de développement socio-économique d'Adstock à une hauteur de 5 000 \$ par année sur une période de trois ans, soit 2019, 2020 et 2021;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**RAPPORTS ET COMPTES RENDUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-10-366

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu de lever la séance à 21h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim,

---

Pascal Binet

JG

---

Jérôme Grondin

